



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 2 novembre 2021

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Michelle LUCAS, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Yann GRISON, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Absents :

Éric SIGURE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h50

Secrétaire : Maël DIONG

RESSOURCES HUMAINES

DL.21.071 – Délibération portant créations de postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité (article 3.– I.- 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) – Années 2021 et 2022 - Complément

Christian DUMAS expose :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3. – I.- 1°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel, recruté en qualité d'agent contractuel, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3. I.- 1° de la loi n°84-53 précitée,

Considérant que les besoins recensés au sein du service Jeunesse nécessitent la création de postes non permanents suivant :

Services concernés	Emplois	Missions	Taux d'emploi	Périodes
Jeunesse	1 adjoint d'animation	Encadrement et animation	Temps complet	15 novembre 2021 au 31 août 2022
Jeunesse	1 adjoint d'animation	Encadrement et animation	Temps non complet 45% (15h45 hebdomadaires)	15 novembre 2021 au 31 août 2022

Après présentation à la Commission générale du 19 octobre 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de

- de créer les postes d'agent contractuel de droit public ci-dessus énoncé, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3. I.- 1° de la loi n° 84-53 précitée.
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels de droit public,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **15 NOV. 2021**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le : **16 NOV. 2021**

16 NOV. 2021

15 NOV. 2021
Le Maire
Christian DUMAS





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_21_071
Date de la décision :	2021-11-08 00:00:00+01
Objet :	délibération portant créations de postes non permanents pour un accroissement temporaire d'activité - années 2021 et 2022 - complément
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2.1 - Délibération création et suppression de poste
Identifiant unique :	045-214501694-20211108-DL_21_071-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20211108-DL_21_071-DE-1-1_0.xml	text/xml	999
Nom original :		
DL.21.071 -RH- créations de postes non permanents pour accroissement temporaire activité - années 2021 et 2022 - complément.pdf	application/pdf	306643
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20211108-DL_21_071-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	306643

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 novembre 2021 à 15h37min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 novembre 2021 à 15h37min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 novembre 2021 à 15h37min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 novembre 2021 à 15h37min37s	Reçu par le MI le 2021-11-15

